

REGLEMENT DU JEU

Article 1 - Organisateur

La société MOBILE SPIRIT (nom commercial ShareMySea), Société par Actions simplifiée au capital social de 35 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 819 452 855, dont le siège social est 1, rue Alessandro Volta – 44470 CARQUEFOU ci-après désignée " l'Organisateur ", organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-Concours Vendée Globe » , ci-après "le jeu ".

Article 2 - Dates de l'opération

Le jeu se déroule du 2 novembre 2016 au 16 novembre 2016 (inclus) au sur le site Internet www.ShareMySea.fr (ci-après "le site").

Article 3 - Participants

Le jeu est ouvert à toutes personnes physiques résidant en France métropolitaine et Départements d'Outremer, ci-après désignées "le(s) Joueur(s)" ou "le(s) Participant(s)", à l'exclusion :

- des membres du personnel de la société organisatrice ;
- des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu ;
- des membres de leur famille.

Pour les joueurs mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal signée devra être présentée à l'organisateur. Cette autorisation parentale sera exigée avant l'attribution du gain concerné.

La participation au jeu est soumise à l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

Article 4 - Modalité de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est accessible sur le site internet <https://www.sharemysea.fr/jeu-concours-vendee-globe/> (coût d'une connexion Web).

Pour participer au Jeu, l'internaute doit se rendre sur le site visé ci-dessus, répondre à trois questions et remplir les champs proposés et cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement ». Les gagnants seront tirés au sort le 18 novembre 2016, parmi les participants ayant cumulé trois bonnes réponses.

Toute inscription effectuée en fournissant des informations incomplètes, erronées ou en violation du présent règlement sera considérée comme nulle par l'organisateur. Les coordonnées inexactes ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

Toute participation devra être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom et adresse e-mail et/ou postale. Cette mesure est destinée à permettre à chacun des membres d'un même foyer de participer au Jeu.

Article 5 - Lots

Les dotations du jeu sont les suivantes :

- 1 sac Helly Hansen Duffel Bag 2, 50 Litres, d'une valeur de 89.95 euros TTC ;
- 5 entrées pour 2 personnes au salon nautique de Paris d'une valeur unitaire de 16 euros TTC ;
- 2 coques iPhone 5/5s Caseproof, d'une valeur de 24.92 euros l'unité HT ;
- 11 Codes Rousseau option « côtière », d'une valeur unitaire de 14,80 euros TTC ;
- 11 codes d'accès au site Pass Rousseau bateau option côtière (abonnement valable 6 mois à compter de la date d'inscription) d'une valeur unitaire moyenne de 40€ TTC ;
- 2 casquettes ShareMySea
- 2 codes Ambassadeurs ShareMySea donnant droit à la gratuité des commissions sur la plateforme ShareMySea durant la saison 2017
- 8 livres retraçant les 30 années du festival des RDV de l'Erdre, d'une valeur unitaire de 10 euros TTC.

Les lots ne sont ni transmissibles, ni cumulables, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot.

Toutefois, l'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents de même valeur.

Article 6 - Désignation des gagnants et attribution des lots

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 18 novembre 2016, dans les conditions prévues à l'article 4 du présent règlement.

Les gagnants seront ensuite avertis de leur gain par l'Organisateur, par email ou courrier.

Le lot sera envoyé par voie postale, à l'adresse fournie par le gagnant. Pour les Participants mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal signée devra être également être produite à l'organisateur.

Si les lots ne sont pas attribués, réclamés ou s'ils sont retournés à l'Organisateur pour des motifs tels qu'adresse inconnue ou invalide ou " n'habite pas à l'adresse indiquée " dans un délai de moins de 2 (deux) semaines à compter de la date de fin du jeu, l'organisateur pourra en disposer librement et les lots concernés ne seront pas remis en Jeu.

Les coordonnées inexactes ou incomplètes de Participants ne seront pas prises en considération.

La liste des gagnants sera disponible sur la page de présentation du site www.ShareMy-Sea.fr

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 7 - Force majeure

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 - Publicité

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au présent jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du jeu. Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

ShareMySea 1, rue Alessandro Volta – 44470 CARQUEFOU

Article 9 - Responsabilité

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne

saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au site www.ShareMySea.fr

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement pourront être tranchées par l'organisateur.

Article 11 - Règlement

Le règlement complet du Jeu est accessible sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

Ce règlement peut être adressé, à titre gratuit (voir article 12 ci-dessous), à toute personne qui en fait la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ShareMySea, 1, rue Alessandro Volta – 44470 CARQUEFOU.

Article 12 - Remboursement

Les frais engagés par les participants au Jeu peuvent être remboursés dans les conditions suivantes.

Sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ShareMySea -1, rue Alessandro Volta – 44470 CARQUEFOU, ce avant le 10 août inclus :

- en précisant son adresse postale
- en accompagnant sa demande d'un RIB ou un RIP.

Les frais éventuels de participation au jeu résultant de connexions au site seront remboursés sur la base d'un temps de connexion moyen à internet de 2 minutes, soit un remboursement forfaitaire de $0,01\text{€} / \text{minute} \times 2 = 0,02\text{€ TTC}$ (sur justification de la participation).

Le timbre de la demande de remboursement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par participant (même nom, même adresse) pour toute la durée du Jeu.

Le timbre de la demande de règlement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par participant (même nom, même adresse) pour toute la durée du jeu.

Article 13 - Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la SAS ShareMySea ou ses prestataires pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par ShareMySea pour informer ses clients de ses offres et services.

ShareMySea est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant ou, à défaut, sauf avis contraire du Participant au Jeu, d'exploiter et de communiquer les dites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant au Jeu dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par l'Organisateur à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : 1, rue Alessandro Volta – 44470 CARQUEFOU

Ce cookie a pour objet exclusif d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le site et notamment sur chacun des écrans permettant de jouer et de conserver des informations sur la participation du joueur (date et heure de la consultation, page consultée, date et heure du clic, lieu du clic...).

Nous vous informons que vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de cookies en configurant les options de confidentialité de votre navigateur.

Article 14 - Loi applicable et litiges

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tout différend lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement est soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.